



## NOTE D'INFORMATION VOLONTAIRE DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec la modification du Règlement (UE) 2015/830

Version :

2

Date de révision :  
26/01/2017

Remplace la fiche :  
29/07/2015

Code d'identification :  
--

## CB-KK 62

### SECTION 1 : Identification de la substance et de la société/entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du Produit : CB-KK 62

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'utilisation principale : Traitement des eaux

Spécification d'utilisation professionnelle / industrielle : Réservée à usage professionnel

Fonction ou catégorie d'utilisation : Masse de neutralisation

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Utilisations différentes de celles prévues.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BWT ITALIA srl

Via Plinio, 59 - 20129 Milano - Italia

Téléphone +39 02 2046343 - Telefax +39 02 201058

Email : laboratorio@cillit.it

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Lieu	Nom	Organisme / Société	Adresse	Numéro de téléphone d'urgence
France	Centre anti-poisons	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 :

La préparation N'est PAS classée comme dangereuse

##### 2.1.2 Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Dangers physiques et chimiques : Aucun danger connu

Dangers pour la santé : Aucun danger connu

Dangers pour l'environnement : Aucun danger connu

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conformément au Règlement CE n. 1272/2008 [CLP]

D'après les informations en notre possession concernant la classification de la substance et les utilisations prévues, il n'est pas nécessaire d'insérer des éléments dangereux sur l'étiquette du produit.

#### 2.3. Autres dangers

Le produit ne rentre pas dans les critères prévus par le Règlement UE 253/2011 pour la classification des substances comme PTB ou vPvB.

**SECTION 3 : Composition et informations sur les composants****3.1. Substance**

Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse.

**SECTION 4 : Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

INHALATION : le produit est solide, aucun risque d'inhalation dans les conditions d'utilisation correctes.

INGESTION : aucun effet indésirable ; boire beaucoup d'eau.

CONTACT AVEC LES YEUX : laver à l'eau pendant plusieurs minutes, en soulevant la paupière. En cas d'irritation, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : retirer les vêtements mouillés et laver à l'eau

**4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

INHALATION : aucun effet connu.

INGESTION : le produit n'est pas dangereux.

CONTACT AVEC LES YEUX : larmoiement, légère irritation.

CONTACT AVEC LA PEAU : aucun effet connu.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

S'adresser au médecin en cas d'irritations persistantes ou de malaise.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

APPROPRIÉS : eau pulvérisée, CO2, mousse ou poudres chimiques.

INAPPROPRIÉS : eau à plein jet.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance**

Aucun danger connu.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome de type homologué (EN 137), des gants et des vêtements de protection en cas d'urgence. Contenir et recueillir l'eau utilisée pour l'extinction. Si l'eau utilisée pour l'extinction atteint les égouts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes. Se référer aux dispositifs de protection conseillés au point 8.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence**

Éloigner le personnel non requis pour l'intervention. Porter des vêtements de protection et des équipements de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Prévoir les mesures nécessaires pour éviter l'introduction du produit dans les égouts (plaque d'égout) et dans les eaux de surface (couvercle de sécurité).

**6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Recueillir séparément le produit le mieux possible en privilégiant les moyens aspirants, laver à l'eau, sécher les surfaces avec du matériel absorbant approprié. Recueillir les matériaux utilisés dans un conteneur étanche (inox, plastique), puis commencer l'élimination des déchets. Éliminer correctement selon les normes locales / nationales en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les points 8 et 13.

**SECTION 7 : Manipulation et Stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Le personnel chargé de la manipulation des produits chimiques doit être instruit concernant les risques spécifiques et les mesures de prévention et protection, également pour faire face aux urgences. Prédisposer la mise en place des équipements d'urgence (douche, lave-yeux). Adopter des systèmes pour éviter la dispersion du produit et le conserver séparément des autres substances. Respecter les normes de bonne pratique hygiénique personnelle et environnementale.

**NOTE :** ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le produit dans les conteneurs originaux, rangés en position verticale et bien fermés, dans un lieu frais et sec, à température ambiante, à l'abri des sources de chaleur, séparés des autres produits chimiques. Conserver séparément des substances incompatibles (nourriture et médicaments, substances oxydantes).

**7.3. Utilisations finales particulières**

Le produit doit être utilisé pour le traitement de l'eau. Pour plus de détails, se référer aux Instructions Techniques spécifiques. Avant d'utiliser le produit pour des finalités différentes de celles prévues, se référer aux normes législatives et techniques pertinentes et adopter les mesures de bonne pratique opérationnelle appropriées.

**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1. Valeurs limites pour l'exposition**

Il n'existe pas de limites d'exposition pour ce produit.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Évaluer les risques dans toutes les phases d'utilisation du produit (transport, manipulation, utilisation, élimination). Organiser les activités avec des équipements adaptés à la finalité. Employer du personnel adéquatement formé et informé sur les procédures opérationnelles. Se référer aux normes de bonne pratique opérationnelle, hygiénique et environnementale.

EXPOSITION PERSONNELLE : séparer les lieux de manipulation du produit. Utiliser au besoin des équipements de protection individuelle appropriés pour les mains et pour les yeux.

Il faut se munir des moyens de protection suivants :

POUR LES VOIES RESPIRATOIRES : en présence de poussières fines, masque avec filtre antiacide et anti-poussières FFP1 (EN 140).

POUR LES MAINS : gants en caoutchouc (EN 374).

POUR LES YEUX : lunettes et masque (EN 166).

POUR LA PEAU : vêtements de travail.

EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE : opérer seulement dans une zone équipée, dotée de systèmes de confinement et de moyens d'urgence. Voir les points 6, 12 et 13. Se référer à la norme en vigueur en matière de pollution atmosphérique, du sol et des eaux (décret législatif n°152/2006).

**SECTION 9 : Propriétés Physiques et Chimiques****9.1. Informations sur les propriétés chimiques et physiques essentielles :**

► Aspect :	Solide blanc
► Odeur :	Inodore
► pH (10 g/l dans l'eau) :	8,5 - 9,5 à 20°C
► Point de fusion / congélation :	1340°C
► Point initial d'ébullition :	Non pertinent
► Point d'éclair :	Non applicable
► Inflammabilité (solides, gaz)	Non applicable
► Limites d'inflammabilité ou d'explosivité :	Non applicable pour la résine telle quelle. Ne pas broyer la résine, les poussières fines peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
► Tension de vapeur :	Non pertinente
► Densité relative :	2,7 g/cm <sup>3</sup>
► Densité apparente :	Env. 0,72 kg/l
► Solubilité :	
- Solubilité dans l'eau :	0,014 g/l à 20°C
- Liposolubilité :	Insoluble
► Coefficient de partage n-octanol / eau :	Non pertinent
► Température d'auto- inflammabilité :	Non pertinent
► Température de décomposition :	>825°C
► Viscosité :	Non pertinent
► Propriétés explosives :	Non pertinent
► Propriétés comburantes :	Non comburant

**9.2 Autres informations**

Aucune information disponible

**SECTION 10 : Stabilité et Réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune dans les conditions d'utilisation prévues.

**10.2. Stabilité**

Le produit est stable dans les conditions d'utilisation prévues. Ne nécessite pas de l'ajout de stabilisants.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Chauffage excessif, le gel et la déshydratation

**10.5. Matières incompatibles :**

Aucune réaction connue.

**10.6. Produits de décomposition dangereux :**

Aucune réaction connue.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques***Caractérisation du produit*

CONTACT OCULAIRE : il ne résulte aucune preuve spécifique.

CONTACT CUTANÉ : il ne résulte aucune preuve spécifique.

SENSIBILISATION : il ne résulte aucune preuve d'effets sensibilisants respiratoires ou cutanés.

MUTAGÉNICITÉ : il ne résulte aucune preuve d'effets mutagènes.

CANCÉROGÉNICITÉ : il ne résulte aucune preuve d'effets mutagènes.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : il ne résulte aucune preuve d'effets sur la reproduction.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (exposition unique) : il ne résulte aucune preuve spécifique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (exposition répétée) : il ne résulte aucune preuve spécifique.

DANGERS PAR ASPIRATION : non pertinent.

AUTRES DONNÉES : il ne résulte aucun risque inacceptable dans des conditions d'utilisation appropriée du produit, comme il est décrit dans les instructions techniques spécifiques.

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement.

Il doit être utilisé en conformité avec la Législation en vigueur, et avec les normes de bonne pratique opérationnelle.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit est solide, est séparé par sédimentation et prêt pour l'élimination.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

La substance n'est pas soumise à la bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

La substance n'est pas mobile.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune preuve de toxicité.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune preuve disponible.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets :**

Éliminer conformément à la législation en vigueur.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport selon le règlement de ADR, RID, ADN, IMDG et ICAO

**SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune restriction concernant la commercialisation et l'utilisation du produit ne résulte conformément au règlement CE/1907/2006 annexe XVII et modifications ultérieures.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une CSA a été effectuée, à la date du 05/12/2015.

**SECTION 16 : Autres informations****► HISTORIQUE DES MODIFICATIONS VERSIONS PRÉCÉDENTES :**

N°Rév.                   Motivations / Sections modifiées

0                   : Création

1                   : 1; 2; 3; 4; 5; 6; 7; 8; 10; 15

2                   : 1; 6; 8; 11; 12; 14; 15; 16

**► ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES**

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	: Classification, Labelling and Packaging (classification, étiquetage et emballage)
CSA	: Chemical Safety Assessment (Évaluation de la sécurité chimique)
EINECS	: Inventaire européen des substances chimiques existantes dans le commerce
EC	: Concentration effective
EC50	: Concentration moyenne effective
GHS	: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
ICAO	: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
LD0	: Dose qui ne provoque pas la mortalité de la population testée
LC50	: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée
LD50	: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée
NOEC	: Concentration sans effets observables
OEL	: Niveau d'exposition professionnel
Numéro ONU	: Code de la matière
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique selon le REACH
REACH	: Règlement CE 1907/2006
RID	: Règlement pour le transport international de marchandises dangereuses sur train
TLV	: Valeur de seuil limite
TLV-TWA	: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable selon le REACH

**► PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES**

- Fiche de données de sécurité du fournisseur
- European Chemicals Agency (ECHA, Finland)
- Banque de données des modèles de Fiches de données de sécurité de substances chimiques (BDSDS)
- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), 2010
- The National Library of Medicine (USA): Hazardous Substances Data Bank (HSDB), ed. 2003
- Environmental Protection Agency (USA): Integrated Risk Information System (IRIS), ed. 2003
- Texte ADR 2015, 1<sup>ère</sup>Édition Octobre 2014 – ARS Éditions
- Texte IMDG 37/2014, 1<sup>ère</sup>Édition Octobre 2015 – ARS Éditions
- Texte ADN 2015, 1<sup>ère</sup>Édition Avril 2015 – ARS Éditions
- Texte RID 2015, 1<sup>ère</sup>Édition Décembre 2014 – ARS Éditions
- Dangerous Good Regulation IATA/ICAO 54<sup>th</sup> Edition, and relative addendum

**► INDICATIONS SUR LA FORMATION**

Le personnel chargé de la manipulation et l'utilisation du produit doit être informé sur les risques spécifiques et les mesures de sécurité.

**► NOTE :** Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur nos connaissances actuelles en matière de santé, de sécurité et d'environnement ; elles sont destinées à permettre à l'utilisateur professionnel du produit d'identifier les comportements préventifs et protecteurs utiles pour une utilisation en toute sécurité.

Cette Fiche d'information a été préparée sur une base volontaire, conformément à l'article 32 et au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

L'utilisateur du produit, avant toute utilisation autre que celle prévue, doit vérifier si des informations complémentaires sont nécessaires, toujours sous réserve du respect des normes en vigueur et des bonnes pratiques opérationnelles.

Aucune responsabilité n'est assumée pour toute mauvaise utilisation du produit.

Les caractéristiques mentionnées ne doivent pas être considérées comme une garantie de propriétés spécifiques du produit.

L'étiquette ou la fiche de données de sécurité du produit doit être présentée lors de chaque consultation chez le médecin.